

No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
BAIE-COMEAU TENUE LE MARDI 4 JUILLET 2017, À 20 h, AU 19, AVENUE  
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Claude Martel	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Yves Montigny	Conseiller
Mme	Léa Thibault	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

**EST ABSENT :**

M.	Alain Charest	Conseiller
----	---------------	------------

**POSTE VACANT :**

Sainte-Amélie	Conseiller
---------------	------------

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, monsieur Claude Martel, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

À la demande du maire, monsieur Claude Martel, les membres du conseil municipal expriment leurs plus sincères condoléances à la famille de monsieur André Lepage en observant une minute de silence.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

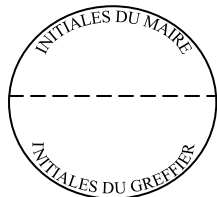
Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance en remplaçant les points 7.1 à 7.4 par les suivants :

- 7.1 Adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2017-917 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau;
- 7.2 Adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau;
- 7.3 Adoption d'un projet de règlement établissant un programme d'aide aux artistes établis au centre-ville place La Salle;
- 7.4 Adoption d'un projet de règlement sur les compteurs d'eau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Rés. 2017-223**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2017

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2017, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 19 juin 2017, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DU COMITÉ GÉNÉRAL DU 4 JUILLET 2017

#### 4.1 Remplacement de la résolution 2017-185 - Dérogation mineure du 53, avenue De Rouville

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 53, avenue De Rouville;

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire;

**Considérant que** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage isolé, situé en cour arrière de la résidence du 53, avenue De Rouville. Le garage possède une marge de recul latérale de 0,81 m et une marge de recul arrière de 0,42 m alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que les marges de recul latérale et arrière doivent avoir un minimum de 0,9 m pour ce type de bâtiment.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.2 Appel d'offres 2017-12 - Entretien ménager - Pavillon Saint-Sacrement

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2017-11 afin d'accorder le contrat d'entretien du pavillon Saint-Sacrement à Québec Proynet inc. pour un montant de 74 671,26 \$ taxes incluses, sur une période de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2017, le tout découlant de l'appel d'offres 2017-12. Les trois (3) années d'option prévues au contrat sont à la discrétion de la Municipalité quant au renouvellement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.3 Protocole d'entente - Les amis du boisé de la Pointe-Saint-Gilles

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports par intérim portant le numéro LO2017-18 et d'autoriser le coordonnateur du Service des loisirs et sports à signer le protocole d'entente d'un an avec Les amis du boisé de la Pointe-Saint-Gilles, prévoyant une aide financière de 5 000 \$ et une contribution en biens et services d'une valeur de 1 500 \$.

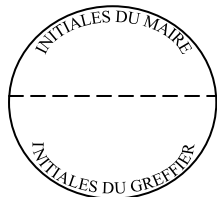
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Rés. 2017-224

Rés. 2017-225

Rés. 2017-226

Rés. 2017-227



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **4.4 Protocole d'entente - Brian St-Louis**

**Rés. 2017-228**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports par intérim portant le numéro LO2017-23 et d'autoriser le coordonnateur du Service des loisirs et sports à signer le protocole d'entente de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 juillet 2020, avec monsieur Brian St-Louis pour la gestion du magasin de sport du centre Henry-Leonard.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.5 Nominations au sein du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc.**

**Rés. 2017-229**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports par intérim portant le numéro LO2017-24 et d'accepter que la Ville de Baie-Comeau procède aux nominations suivantes au sein de la corporation « Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. » pour la saison 2017-2018 du Drakkar de Baie-Comeau :

- M. François Corriveau, président du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. et membre privilégié au sein de Hockey junior Baie-Comeau;
- M. Clovis Gagnon, directeur du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. et gouverneur du club auprès de Hockey junior Baie-Comeau ainsi qu'auprès de la LHJMQ;
- M. Richard Ouellet, vice-président du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc., membre privilégié au sein de Hockey junior Baie-Comeau, substitut de Clovis Gagnon à titre de gouverneur du club et représentant du propriétaire auprès de la LHJMQ;
- Mme Danielle Bernatchez, trésorière du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc.;
- Mme Annick Tremblay, secrétaire du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc.;
- M. Yvon Boudreau, directeur du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. et substitut du directeur général de la Ville à titre de membre privilégié auprès de Hockey junior Baie-Comeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

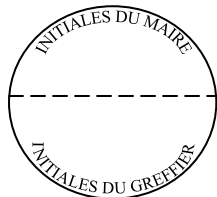
### **4.6 Remplacement de la résolution 2017-177 - Travaux de la remontée aérienne POMA du Mont Ti-Basse**

**Rés. 2017-230**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports par intérim portant le numéro LO2017-25 et d'accorder le contrat à l'entreprise Leitner-Poma Canada inc. au montant de 243 217,78 \$, plus les taxes applicables, pour effectuer les travaux d'entretien de la remontée aérienne POMA du centre de ski du Mont Ti-Basse. Ce contrat est octroyé en vertu de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, qui permet d'accorder un contrat, sans appel d'offres, lorsqu'il vise l'entretien d'équipement spécialisé qui doit être effectué par le fabricant. Cette dépense sera puisée à même le surplus non affecté au 31 décembre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **4.7 Sentier des embruns - Travaux de tracé du parc de la Falaise (entre le boulevard Manicouagan et la rue des Rochers)**

**Rés. 2017-231**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2017-09 et d'approuver les travaux et les aménagements de la phase III du Sentier des embruns prévus dans le parc de la Falaise, soit entre le boulevard Manicouagan et la rue des Rochers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.8 Surplus affecté à la réserve d'autoassurance**

**Rés. 2017-232**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2017-27, d'affecter la somme de 100 000 \$ au fonds d'autoassurance et de puiser ce montant à partir du surplus non affecté au 31 décembre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.9 Utilisation du surplus affecté au fonds de roulement et budget d'opération pour l'acquisition de véhicules usagés**

**Rés. 2017-233**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2017-28 et d'affecter la somme de 228 000 \$ au fonds de roulement ainsi que la somme de 26 260 \$, plus taxes applicables, au budget régulier pour l'achat de dix (10) véhicules usagés et de puiser ces montants à partir du surplus non affecté au 31 décembre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.10 Appel d'offres 2017-14 - Acquisition de camionnettes usagées**

**Rés. 2017-234**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2017-22 et d'accorder le contrat de fourniture de dix (10) véhicules usagés à Location Sauvageau inc. pour un montant de 350 501,29 \$, taxes incluses, le tout découlant de l'appel d'offres 2017-14. Ce montant sera financé à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

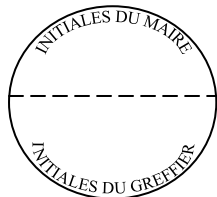
### **4.11 Appel d'offres 2017-13 - Entretien ménager Hôtel de Ville - 19, avenue Marquette**

**Rés. 2017-235**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2017-23 et d'accorder le contrat d'entretien ménager de l'Hôtel de Ville situé au 19, avenue Marquette, pour une période de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> août 2017 à Centrap inc., au montant de 59 439,38 \$, taxes incluses, le tout découlant de l'appel d'offres 2017-13.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **4.12 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux**

**Attendu que** la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de dix (10) différents types de produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux usées et potables;

**Attendu que** les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

**Attendu que** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer l'**hypochlorite de sodium 12 %**, la **chaux calcique hydratée**, l'**hydroxyde de sodium 50 %** et le **PAX-XL8** dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

Rés. 2017-236

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2017-24 et de donner le mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.

Il est également résolu :

Que la Municipalité confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques, tels que l'hypochlorite de sodium 12 %, la chaux calcique hydratée, l'hydroxyde de sodium 50 % et le PAX-XL8 dans les quantités nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2018;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les noms et les quantités des produits chimiques dont elle aura besoin annuellement, en remplissant les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'année 2017, ce pourcentage est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les non-membres de l'UMQ;

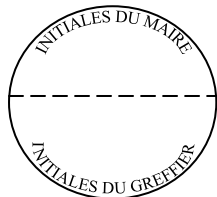
Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.13 Don d'un véhicule au Refuge animal Le Chapitou**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

Rés. 2017-237



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur adjoint des travaux publics portant le numéro TP2017-27 et d'autoriser le don d'un véhicule Ford Transit Connect au Refuge animal Le Chapitou, celui-ci étant responsable de l'entretien et des réparations du véhicule.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.14 Appel d'offres 2017-10 - Contrôle qualitatif des matériaux - Lien d'aqueduc Secteur-Est et secteur St-Georges**

Rés. 2017-238

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2017-13 et d'octroyer le mandat à l'entreprise Englobe Corp. pour la somme de 25 422,72 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2017-10. Ce montant sera puisé à même le règlement d'emprunt 2010-782 concernant l'eau potable.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.15 Appel d'offres 2017-03 - Projet eau potable - Lien St-Georges**

Rés. 2017-239

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2017-14 et d'octroyer le contrat à Entreprises R & G St-Laurent inc. pour la somme de 2 953 329,31 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2017-03. Ce montant sera puisé à même le règlement d'emprunt 2010-782 concernant l'eau potable.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.16 Appel d'offres 2017-02 - Projet eau potable - Lien Secteur-Est**

Rés. 2017-240

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2017-15 et d'octroyer le contrat à l'entreprise Michel Miller inc. pour la somme de 4 552 436,34 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2017-02. Ce montant sera puisé à même le règlement d'emprunt 2010-782 concernant l'eau potable.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.17 Approbation de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$**

Rés. 2017-241

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

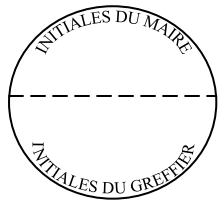
De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2017-21 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de mai 2017.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.18 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$**

Rés. 2017-242

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2017-26 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de mai 2017.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.19 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mardi 6 juin 2017**

Rés. 2017-243

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2017-18 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mardi 6 juin 2017.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

### 5.1 Dérogations mineures

#### 5.1.1 1049, rue Henri

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 1049, rue Henri;

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par la propriétaire;

**Considérant que** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2017-244

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la remise située en cour arrière de la résidence du 1049, rue Henri. La remise possède une marge de recul latérale variant de 0,57 à 0,69 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit un minimum de 0,9 m pour ce type de bâtiment.

Dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation, celle-ci est accordée conditionnellement à ce que cessent le remisage et l'entreposage effectués à moins de 90 cm de la ligne de lot au plus tard trente (30) jours après l'adoption de la présente résolution.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.1.2 612, rue Baron

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 612, rue Baron;

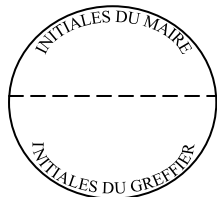
**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire;

**Considérant que** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2017-245

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

De refuser la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'aire de stationnement relativement à l'empiétement en façade de la résidence du 612, rue Baron. Le stationnement possède un empiétement de 2,61 m, alors que la réglementation



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

d'urbanisme prévoit qu'un empiètement est autorisé devant la façade, sur une largeur équivalente à au plus 25 % de la largeur de cette façade, soit 2 m, le cas échéant.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.1.3 17, chemin du Grand-Duc, lac Potvin

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 17, chemin du Grand-Duc, lac Potvin;

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire;

**Considérant que** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la construction d'un garage isolé situé en cour avant pour la résidence de villégiature du 17, chemin du Grand-Duc, lac Potvin. Le garage isolé posséderait une hauteur de 6,7 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que la hauteur d'un garage ne doit pas dépasser la hauteur totale du bâtiment principal, soit 3,96 m, le cas échéant.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

## 7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

### 7.1 Adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2017-917 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement 2017-917 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 7.2 Adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

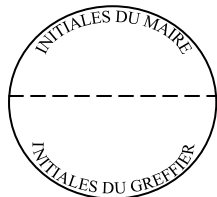
### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2017-246

Rés. 2017-247

Rés. 2017-248





## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **7.3 Adoption d'un projet de règlement établissant un programme d'aide aux artistes établis au centre-ville place La Salle**

**Rés. 2017-249**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

D'adopter le projet de règlement établissant un programme d'aide aux artistes établis au centre-ville place La Salle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.4 Adoption d'un projet de règlement sur les compteurs d'eau**

**Rés. 2017-250**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

D'adopter le projet de règlement sur les compteurs d'eau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.5 Adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement**

**Rés. 2017-251**

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois  
Appuyé par : le conseiller Yvon Boudreau

D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. AVIS DE MOTION**

### **8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement**

Le conseiller Sébastien Langlois donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

## **10. FERMETURE DE LA SÉANCE**

**Rés. 2017-252**

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 42.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CLAUDE MARTEL**  
MAIRE

---

**ANNICK TREMBLAY**  
GREFFIÈRE